

**LE DOSSIER DEVRA ETRE RENDU COMPLET AU PLUS TÔT APRÈS LE STAGE**  
**Les remboursements seront effectués en fin d'année scolaire dans la limite des crédits disponibles**

**ETAT DE FRAIS DE DEPLACEMENT  
PERIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE**

**ELEVE**

NOM :	Prénom :	CLASSE :
-------	----------	----------

Nom du responsable légal :

Adresse familiale :

Téléphone :

**LIEU DU STAGE**

NOM et adresse de l'ENTREPRISE :

Date du stage : du ..... au .....

Absence(s) : du ..... au .....

du ..... au .....

du ..... au .....

**PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT**

- Attestation de stage ci-jointe à faire remplir par l'entreprise
- Justificatifs des repas (ne pas fournir les notes de supermarché)
- Justificatifs des transports (billets SNCF, carte BUS) avec le coût d'achat
- Coordonnées bancaires (Relevé d'Identité Bancaire avec IBAN et BIC)

**TOUT DOSSIER DE REMBOURSEMENT INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**

## ATTESTATION DE STAGE

L'Entreprise : (cachet)

Représentée par M ..... fonction .....

Atteste que l'élève ..... classe .....

A effectué une période de formation en milieu professionnel au sein de l'entreprise,

Du ..... au .....

Fait à .....

Le .....

Signature

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Lycée Pierre Mendès France  
 Avenue Yitzhak Rabin - BP 60017  
 13741 VITROLLES Cedex

Tél : 04 42 89 89 79  
 Fax : 04 42 79 31 94

## FRAIS DE STAGE EN ENTREPRISE

<u>Nom</u>		<u>Prénom</u>		<u>Classe</u>		<u>Qualité</u>	
Date du stage : _____ au _____ Nbre de semaines : _____							
Adresse du domicile :							
Adresse de l'entreprise :							
Adresse de l'hébergement durant la semaine de stage :							
Adresse de l'hébergement le week-end durant la période de stage :							
<b>Remboursement sur la base du tarif SNCF 2<sup>nd</sup>e classe UNIQUEMENT</b> <b>Kilométrage : prendre en compte la distance établie entre les 2 villes sur le site : <a href="http://www.mappy.fr">www.mappy.fr</a></b>							
Indemnité versée par l'entreprise : non					<u>merci de préciser la fréquence de vos trajets</u>		
					journalier	hebdo	mensuel
	Nbr kms A/R	Nbr A/R	Total Kms	oui - non	oui - non	oui - non	
Trajet domicile/Lycée :							
Trajet domicile/Entreprise :							
Trajet lieu d'hébergement/lieu de stage :							
<b>total Kms A/R</b>							

# REGLES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE EN ENTREPRISES (élèves pré et post bac)

Les modalités de remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de transport des élèves lorsqu'ils sont en période obligatoire de formation en milieu professionnel (PFMP) s'effectue de la manière suivante :

## Hébergement

Il ressort du texte réglementaire que **l'hébergement est à la charge de la famille.**

Une remise d'ordre équivalente au nombre de jours de stage sera effectuée sur la facture des élèves internes.

Les familles doivent donc **payer directement** les montants correspondants auprès des organismes qui assurent l'hébergement pendant le stage (hôtel, autres lycées, foyers, etc.)

## Restauration

Quelque soit le régime (qualité) de l'élève (externe, demi-pensionnaire ou interne) le calcul s'effectue ainsi :

Le montant de l'indemnité versée aux familles correspond **au surcoût du prix du repas** par rapport à celui pratiqué par le lycée Pierre Mendès France.

### **A titre d'exemple pour l'année 2014**

- Si le coût d'un repas payé par l'élève en stage est de 5,00 €
- Déduction du prix du repas au lycée 2,90 €

**Le montant pris en charge par l'indemnité de stage sera de 2,10 €**

**Sachant que le plafond de cette indemnité est fixé à 3,10 € maximum.**

Le paiement de l'indemnité s'effectue sur présentation des tickets de caisse acquittés par les familles (ou des factures)

Une réduction équivalente au nombre de jours de stage sera réalisée sur la facture des élèves demi-pensionnaires et internes.

## Transports

Quelque soit le mode de transport utilisé, la base de référence servant au calcul du remboursement à verser est l'indemnité kilométrique taux SNCF 2<sup>o</sup> classe en vigueur à la date du stage.

Chaque élève devra **obligatoirement joindre l'attestation de stage** dûment complétée, tamponnée et signée, à sa demande de remboursement.

Le montant de l'indemnité versée aux familles correspond au surcoût entre le trajet Domicile-Entreprise et le trajet Domicile-Lycée.

Cette indemnité kilométrique est forfaitaire et couvre tous les frais liés au transport.

NB. : Les remboursements seront effectués par virement sur le compte bancaire du responsable légal après vérification des pièces justificatives.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Taux SNCF seconde classe, applicables au 02 janvier 2014

(à titre indicatif)

Distance (km)		Constante 'a' (€)	Prix kilométrique 'b' (€)
De	À	2° classe	2° classe
1	16	0,7584	0,1895
17	32	0,2440	0,2110
33	64	2,0181	0,1557
65	109	2,8159	0,1451
110	149	3,9828	0,1389
150	199	7,8822	0,1163
200	300	7,5611	0,1178
301	499	13,3055	0,1004
500	799	17,9775	0,0898
800	9 999	31,3880	0,0736

**Justificatifs = tickets de caisse ou factures acquittées uniquement**

### **TRANSPORT :**

- ✓ Billets SNCF
- ✓ Carte de bus

Sont exclus :

- Plein de carburant
- Péage autoroute
- Ticket CB

### **REPAS :**

- ✓ Ticket de caisse

Sont exclus :

- Courses supermarché
- Boissons
- Confiseries

### **AUTRES FRAIS EXCLUS**

- frais bancaires
- frais de change
- taxe d'excédent de bagage
- frais médicaux